

vers un
« Institut de la Concertation »

Déclaration d'intention
Septembre 2008

Professionnels et acteurs de la concertation, exerçant notre activité au sein de cabinets de conseil, d'organismes de recherche ou de formation, de collectivités territoriales et d'autres donneurs d'ordres publics ou privés, nous constatons que les dispositifs de concertation et de débat public se multiplient, sous l'effet des injonctions réglementaires et de l'attente des acteurs sociaux, dans des domaines comme celui de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la ville, de la maîtrise des sciences et des techniques.

Questions et enjeux

La mise en œuvre de ces dispositifs, l'aide et le conseil aux opérateurs locaux et nationaux, l'intervention directe dans les processus de médiation, la recherche et l'évaluation de la concertation donnent lieu à une professionnalisation et à une spécialisation croissantes de nos pratiques, débouchant sur l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles fonctions.

Attachés à prévenir toute dérive conduisant à des pseudos-concertations ou à une fermeture de ces espaces de dialogue, nous souhaitons le maintien et le développement de dispositifs de concertation constituant **de véritables espaces de débat social, de co-construction de projets et de politiques, de participation citoyenne**. Nous pensons pour cela qu'il est nécessaire de travailler conjointement pour :

- échanger sur nos **pratiques**, sur leurs fondements théoriques et méthodologiques, sur leurs modes d'évaluation et sur les principes éthiques qui les guident ;
- améliorer leur **visibilité** aux yeux des décideurs publics et notamment des collectivités territoriales ainsi que des entreprises concernées ;
- créer des espaces de **confrontation** productifs entre chercheurs, praticiens et commanditaires ;
- développer la **formation** ;
- interroger l'**action publique** sur les modalités d'appui à la concertation.

Appel

Le futur « Institut de la Concertation » ne se veut pas une institution excluante ou productrice de normes. Il ne lui appartient pas de dire ce qu'est une "véritable" concertation. C'est un **lieu de débat et de réflexion** ouvert à tous ceux qui, dans l'exercice de leur activité professionnelle ou élective, se posent la question de l'efficacité, de la pertinence et de la transparence de leurs pratiques. Il sera aussi ouvert à l'échange avec les organismes qui militent pour le développement de la concertation et il suscitera des partenariats avec d'autres réseaux existants ou en cours de formation.

Vous êtes invités à le rejoindre en contactant l'une ou l'autre des personnes responsables des projets en cours ou au moyen du numéro de téléphone ou du site internet indiqués ci-après.

.../...

